

AFFAIRE N° 5

DEMANDE de M. TOUSSAINT Fernando Félix tendant à obtenir l'autorisation d'installer son carrousel sur la Place dite "Parc Plaisance" conditions le cas échéant de location à fixer.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. TOUSSAINT.

Saint-Denis, le 3 Août 1955

Monsieur le Maire de Saint-Denis

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'installer un carrousel sur l'emplacement situé au bout de la rue Pasteur et connu sous le nom de PARC PLAISANCE.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre ma demande en considération je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Signé: TOUSSAINT.

Le MAIRE. - J'estime que l'autorisation sollicitée peut être accordée en nous réservant toutefois la possibilité de reprendre le cas échéant le terrain du Parc Plaisance ~~sur~~ ^{sur} préavis de six mois.

Le contrat serait donc établi sans fixation de durée.

La Commission du budget a estimé en outre qu'aucun débit de boissons quelles qu'elles soient ne pourrait y être installé et que les heures de fermeture ne sauraient excéder 20 heures, sauf sur autorisation spéciale à l'occasion de fêtes.

Elles vous demande de fixer à 500 Frs par mois le prix de location.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis, le 15 septembre 1955
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Adam de Villiers*

*Approuvé
H. Verislet 19 sept/55
P. le Préfet et par délégué
de Secrétaire Général
Signé: R. Petit*